

Procès-verbal du Conseil municipal de Voiteur

du 30 juin 2026 à 19 h 30

Convocation : 23/06/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne LINDA, Maire.

Présents : M. Sébastien ARNOULD, M. Jérémie CATTEAU, Mme Brigitte CHAVANNE, M. Richard FENIET, Mme Catherine LAILLET, Mme Corinne LINDA, Mme Maria MOSSU, M. Bertrand MOUGIN, Mme Anne-Marie PELLERIN, M. Sylvain POLTURAT, Mme Elodie REYBARD, Mme Céline ROUX

Absents excusés : M. Nicolas CALLAND (donne pouvoir à M. Jérémie CATTEAU), Mme Barbara DURAND-PERRON (donne pouvoir à M. Richard FENIET), M. Gérard MOUILLARD (donne pouvoir à Mme Corinne LINDA)

Absents :

Nomination d'un secrétaire de séance par le Conseil municipal (Art L2121-15 CGCT) : Mme Anne-Marie PELLERIN est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2026 – délibération
- Copropriété La Fontaine : appel de fonds auprès du Crédit Agricole et de la Commune pour paiement d'une facture suite à un sinistre – délibération
- Echanges de terrains avec l'association foncière et un particulier – approbation de la division de parcelles – délibération
- Interruption de provisions versées par un locataire suite à l'installation d'un réseau de chaleur – délibération
- Informations et questions diverses

Rajout d'un point à l'ordre du jour

Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois
Adopté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité – **Demande d'ajout d'un point sur l'achat de manuels scolaires de Mme Céline ROUX**

Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

La commune de Voiteur est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier ; la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts (ONF). La commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions. Cependant, il est nécessaire d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées, c'est pourquoi la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement, le recouvrement des recettes relevant exclusivement du comptable public assignataire de la commune.

Délibération n°2026-052

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

Article 1 :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

Il autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

La présente délibération sera transmise à l'ONF.

VOTE : 15 POUR

Copropriété La Fontaine : appel de fonds auprès du Crédit Agricole et de la Commune pour paiement d'une facture suite à un sinistre

Le Conseil municipal a validé la contribution communale au bénéfice de la copropriété La Fontaine pour l'année 2026 afin de couvrir les besoins courants. Cependant, un sinistre est survenu dans le bâtiment de la copropriété, pour lequel une facture de diagnostic est à payer.

Délibération n°2026-053

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- de valider un besoin de financement exceptionnel d'un montant total de 1920,00 €, pour permettre le paiement de la facture de diagnostic.
- de verser la contribution communale au bénéfice de la copropriété selon la clé de répartition, à savoir $566\% \times 1920,00 \text{ €}$ soit 1087,00 €, montant arrondi.
- prend acte que la copropriété appellera la contribution du Crédit Agricole de Franche-Comté selon les mêmes règles, à savoir $434\% \times 1\,920,00 \text{ €}$, soit 834,00 €, montant arrondi.
- donne pouvoir à Madame le Maire pour conduire l'ensemble des opérations nécessaires.

VOTE : 15 POUR

Echanges de terrains avec l'association foncière et un particulier – approbation de la division de parcelles

Le Bureau de l'Association Foncière de Voiteur a décidé, en date du 27 septembre 2025, de céder à la Commune, pour l'euro symbolique, la partie de terrain appartenant à l'association foncière sur laquelle les propriétaires de la parcelle cadastrée ZI n°81 ont construit un muret, la commune s'engageant à faire réaliser le bornage et à procéder dans un avenir proche à un échange de terrain avec lesdits propriétaires. De son côté, par délibération en date du 6 novembre 2025, le Conseil municipal a accepté cette cession, et s'est engagé à faire réaliser le bornage et à procéder à un échange de terrain avec les propriétaires, afin de régulariser un échange oral passé en 1981 entre la commune et les propriétaires qui ne s'était jamais concrétisé.

A présent, le bornage permettant de délimiter les zones à échanger est réalisé.

Délibération n°2026-054

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'acquérir pour l'euro symbolique la parcelle nouvellement cadastrée section ZI n° 124 appartenant à l'association foncière de Voiteur, d'une superficie de 11 m².
- d'échanger la parcelle cadastrée section ZI n° 124, d'une superficie de 11 m², après acquisition par la commune auprès de l'association foncière, avec la parcelle nouvellement cadastrée section ZI n° 128, d'une superficie de 3 m², appartenant aux propriétaires de la parcelle nouvellement cadastrée section ZI n°126.
- de confier à Maître POMMIER la rédaction des actes.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

VOTE : 15 POUR

Interruption de provisions versées par un locataire suite à l'installation d'un réseau de chaleur

La rubrique IV B du bail du logement de la Poste sur les conditions financières prévoit une provision mensuelle de 40 € pour les frais de chauffage et d'entretien de la chaudière. Or, une chaufferie collective dessert maintenant le logement de la Poste et le locataire reçoit des factures trimestrielles pour ce nouveau mode de chauffage, au vu du relevé de consommation. Le versement des provisions mensuelles s'est poursuivi depuis le 1^{er} janvier 2026, alors qu'il n'avait plus lieu d'être.

Délibération n°2026-055

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'interrompre le versement des provisions mensuelles de 40 € telles que prévues dans la rubrique IV B du bail du logement de la Poste.
- De procéder au remboursement des provisions déjà perçues pour l'année 2026 en les imputant sur les loyers du logement.
- D'autoriser Madame le Maire à transmettre ces informations à l'agence Horizon Immobilier, chargée de gérer les logements communaux.

VOTE : 15 POUR

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux : L'Office d'Attractivité Territoriale JurAbsolu, anciennement office de tourisme, a déposé un dossier de déclaration préalable pour installer la climatisation dans ses locaux 3 place de la Mairie. La commune, propriétaire de l'immeuble, a donné son accord, le président s'étant engagé à laisser le dispositif en cas de départ des lieux de son organisme.

Remerciement : Le Maire de La Marre remercie la commune pour le prêt de barrières à l'occasion de la fête patronale et des Jeudis de Pays.

Jeudis de Pays : Madame le Maire enverra des éléments aux conseillers municipaux sur l'organisation de cet événement après la réunion du lundi 6 juillet. En attendant, leur présence est la bienvenue le jour du marché pour apporter leur concours à l'organisation.

Services techniques : Deux jeunes ont été recrutés pour travailler auprès des agents communaux cet été, l'un en juillet, l'autre en août. Les candidats doivent adresser un courrier en mairie en début d'année.

Matériel scolaire : La société BIMP qui a vendu à la commune le matériel informatique pédagogique de l'école doit intervenir rapidement pour faire un état des lieux complet du parc d'équipements, avec mise à niveau logicielle, vérification des appareils, conseils sur les usages et les bonnes pratiques,

recommandations pour l'évolution et la pérennisation du parc. Le matériel, ayant perdu de sa performance, est peut-être encore sous garantie.

Exposition : Le Conseil municipal est convié, par les adhérents et les bénéficiaires de l'association Atelier Isatis, à l'inauguration d'une exposition le 11 juillet à l'abbaye de Baume-les-Messieurs, en remerciement du soutien lors des ateliers clunisiens de mai à juillet 2024 avec des écoles, dont celles de Voiteur.

Elections : Le Centre de Gestion du Jura a organisé une élection des représentants des communes et des établissements publics locaux à son conseil d'administration.

Jumelage : Les nouveaux élus de Misery-Courtion ont fait parvenir en mairie leur premier bulletin municipal. Un courrier cosigné de Madame le Maire et de Madame Maria MOSSU, adjointe en charge du jumelage, leur a été adressé pour les féliciter de leur élection.

Théâtre Spirale : Madame le Maire demande si un élu peut la représenter à l'assemblée générale du Théâtre Spirale samedi 4 juillet, participant elle-même aux mêmes horaires à une réunion de l'Association Foncière.

Cérémonies :

- La cérémonie du 14 juillet aura lieu à 11 h 15.
- Voiteur accueille une cérémonie des chasseurs alpins, les Diables Bleus, le 4 octobre. Une réunion est organisée au préalable avec la société de musique pour mettre au point les morceaux joués.

Course : Le 20 juillet au matin, la course « La France en courant » traverse Voiteur.

Festival : Le 18 juillet, la partie de la rue de Nevy, du carrefour jusqu'à la boulangerie, sera fermée à la circulation pour le bon déroulement du festival « A l'ombre du baobab ».

SICOPAL : Monsieur Sébastien ARNOULD a participé à une réunion du SICOPAL le 16 juin, dont l'ordre du jour était les élections. Ont été élus Madame Karine PETITJEAN, maire de Conliège, en tant que présidente, ainsi que trois vice-présidents. Cinquante-six communes et intercommunalités sont adhérentes au syndicat. Le grand chantier de la mandature est de réfléchir au bâtiment de la cantine municipale qui sert toujours plus de repas. Faut-il agrandir ou reconstruire ?

Etablissements scolaires :

Madame Maria MOSSU, adjointe en charge de l'enfance jeunesse, a participé :

- au conseil d'administration de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique, réunion au cours de laquelle ont été évoqués les pourparlers entre la Salette et la Communauté de Communes Bresse Haute Seille au sujet de la restauration scolaire. En effet, le nouveau bâtiment qui accueillera les enfants de l'école publique pour les repas de midi sera opérationnel en janvier 2027 et la CCBHS aurait besoin à l'avenir que les repas soient mis à sa disposition par le collège à 10 h, ce qui semble trop tôt pour l'instant. Monsieur CHALUMEAUX était présent en tant que conseiller départemental. D'autre part, les négociations n'ont pas progressé entre les établissements scolaires privés qui payent le transport scolaire de leurs élèves et la Région, qui a modifié les conditions d'accès aux bus.
- au conseil de l'école publique où sont retracées toutes les activités pédagogiques de l'année. Les parents d'élèves ont observé qu'il n'y avait pas eu de voyage scolaire au cours de l'année écoulée. D'autre part, les effectifs scolaires à la rentrée sont stabilisés. Enfin, les enseignantes souhaiteraient investir la salle de garderie qui sera libérée par le service périscolaire, lorsque celui-ci intégrera le nouveau bâtiment de la Communauté de Communes.

Personnes vulnérables : Madame Elodie REYBARD demande si des administrés ont appelé en mairie pour faire part de difficultés du fait de la canicule, ce qui n'est pas le cas. Cependant, quatorze personnes vulnérables sont inscrites sur une liste intégrée au Plan Communal de Sauvegarde, après

avoir déposé en mairie le formulaire qui a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Ces administrés ont été visités en priorité par Madame Anne-Marie PELLERIN, dans le cadre du Centre Communal d'Action Sociale, aidée de quelques conseillers municipaux. Les élus ont élargi cette liste de personnes vulnérables pour n'oublier personne.

Voirie : Monsieur Richard FENIET est référent de la sous-commission voirie, au sein de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, qui réunit les communes de Voiteur, Menétru-le-Vignoble et Château-Chalon. Un rendez-vous est à fixer avec la CCBHS pour faire le tour des villages. Madame le Maire demande à ce que Monsieur Jérémie CATTEAU soit associé, en tant qu'adjoint en charge de la voirie.

Eclairage public : Monsieur Richard FENIET demande où en est l'étude sur l'éventualité d'un décalage de l'extinction de l'éclairage public une heure plus tard pendant la période estivale. Madame le Maire répond que c'est la commission cadre de vie qui doit se réunir pour débattre du sujet pour une application l'année prochaine. Actuellement, un décalage est déjà appliqué lors d'événements programmés.

Canicule :

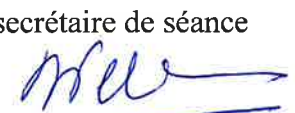
Madame Catherine LAILLET a deux interventions ;

- L'une au sujet de la chaleur dans l'école qui a conduit à sa fermeture pendant deux jours et à la réflexion à mener pour les années à venir. Madame le Maire avait proposé de mettre à disposition de l'école des salles communales l'après-midi, ce qui n'a pas été retenu. La prochaine fois, les décisions de fermeture seront prises en lien avec l'intercommunalité, afin que toutes les communes agissent dans le même sens. Faudra-t-il décaler les horaires, planter des arbres pour rafraîchir la cour, disposer des voiles d'ombrage, installer des brasseurs d'air dans les classes ? La commission bâtiments est chargée de se réunir pour voir ce qu'il est possible de mettre en place en fonction du budget.
- L'autre concernant les bons usages de l'eau, car elle a constaté des actes de braconnage sur les poissons de la rivière, alors qu'ils étaient affaiblis par les fortes chaleurs. La commission environnement va se pencher sur la question.

Le Maire

Corinne Linda



Le secrétaire de séance

Anne-Marie PELLERIN